

ATTENTION ! DANGER ! NON-FRANCOPHONE

Francine Darras
IUFM Nord – Pas-de-Calais
AIS (centre de Lille)

LE CONTEXTE

Une loi sur la prévention de la délinquance est en préparation. Un groupe d'étude parlementaire sur la sécurité intérieure (GESI) se met en place. Le président en est un député du Val-de-Marne. Un rapport est élaboré¹.

DES ASSERTIONS SIDÉRANTES

Dans ce rapport est posée une relation de causalité terme à terme entre langage et délinquance : parler mal conduit à l'indiscipline, à la violence, aux délits, aux crimes, aux pratiques addictives. Avoir des parents non francophones est un aller simple pour les Baumettes ou Sequedin (ou Loos).

Face à ce fléau, reste l'éradication qui nécessite une mobilisation générale des travailleurs sociaux, des professionnels de santé, des enseignants, de la justice, de la police. Dans ce quadrillage du territoire tous les moyens sont bons ; dans tous les foyers de l'Hexagone (avec ou sans la Réunion ?), il n'y a qu'une seule langue à

1. Rapport disponible sur le site de J.-A. Bénisti, député UMP du Val-de-Marne.

entendre : c'est le français. Que ces foyers soient Chinois, Turcs, Marocains, Togolais. Dans une logique de prévention ; au Kärcher.

Entre 1 et 3 ans : seuls les parents, et en particulier la mère, ont un contact avec leurs enfants. Si ces derniers sont d'origine étrangère elles devront s'obliger à parler le Français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer. [...] Si c'est dans l'intérêt de l'enfant, les mères joueront le jeu et s'y engageront. Si elles sentent dans certains cas des réticences de la part des pères, qui exigent souvent le parler patois du pays à la maison, elles seront dissuadées de le faire. Il faut alors engager des actions en direction du père pour l'inciter dans cette direction. (p. 9)

QUI CONDUISENT À DES INQUIÉTUDES

Linguistes, travailleurs sociaux, associations, magistrats ont réagi à ce rapport tissé de contrevérités, d'amalgames (et par ailleurs de fautes d'orthographe). Il contient des propos qui rappellent le début du vingtième siècle où l'école avait pour mission d'œuvrer à l'unification nationale en luttant contre les vices et le patois, alors qu'aujourd'hui est affirmée la diversité culturelle jusque dans les Instructions Officielles qui régissent cette même école.

D'autre part, les professionnels de l'enfance s'accordent à parler de la nécessaire restauration de la parentalité : une action de prévention ne peut avoir de sens quelconque que si les parents en sont les acteurs. Comment imaginer qu'un père, une mère, puissent se vivre parents s'ils sont déprivés de leur langage, et donc de leur culture et de leur identité ? Ils ne peuvent transmettre à leur enfant que leur propre insécurité. Au mieux, de manière cynique, l'on peut imaginer qu'ils parleront mal (le français) à leur enfant qui apprendra à parler mal (le français), si par malheur ils obéissent aux injonctions des enseignants, des travailleurs sociaux et des médecins et des orthophonistes.

La plus grande inquiétude que suscite ce rapport est qu'il s'inscrit dans une logique de surveillance généralisée où sont traqués les colis suspects et les usages linguistiques suspects : vigipirate aux commandes d'un grand nettoyage.

C'est l'enseignant qui est chargé d'orchestrer cette police linguistique : il a à *parler aux parents pour qu'au domicile, la seule langue parlée soit le français* (p. 10). Le rapport ne précise pas dans quelle langue. Il se trouve investi d'une toute-puissance qu'aucun enseignant même dans un délire hégémonique n'a rêvé de s'attribuer. Si les difficultés persistent, il diligente une orthophoniste. Encore une fois au mépris de ce que sont droit et liberté d'accès aux soins. Et si les difficultés persistent encore, il diligente services sociaux et médicaux. Ce faisant, il démissionne de fait les parents de leur rôle de parents. En toute illégalité.

Les enseignants spécialisés sont alors étonnés de lire qu'ils auront, dans ce dispositif de prévention de la délinquance, la charge de cours d'instruction civique.

Et si malgré toutes ces actions « coup de poing », le mal n'est pas éradiqué, arrive alors un dispositif qui rappelle les maisons de redressement où le jeune délinquant *placé dans une structure spécialisée d'éducation renforcée doit quitter le*

milieu scolaire traditionnel et rentrer dans la filière d'apprentissage d'un métier dès la fin de l'école primaire. Métier manuel (p. 11-12), bien entendu.

Après arrivent les Baumettes et Sequedin.

Tout ça parce que sa maman n'a pas voulu lui parler en français et n'a pas voulu obéir aux injonctions des travailleurs sociaux et des enseignants qui voulaient pourtant son bien.

QUI LÉGITIMENT DE POSER LA QUESTION DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Enseigner le français ne signifie pas être un gendarme du français. Le savoir lire, écrire, parler est certes un atout de taille pour faciliter insertions sociale et professionnelle. Mais son apprentissage ne passe pas par injonction, interdit, même s'il y a des règles incontournables à admettre, à respecter. La première question à poser est celle du sens qu'a cet apprentissage pour un enfant. Sa mère, son père, l'y autorisent-ils ? Un peu comme cette jeune maman venue du Niger, analphabète, qui s'extasie en découvrant dans l'école de la maison d'arrêt, *Loup*², cet album qui page à page construit le personnage terrifiant d'un loup qui pour finir, après avoir mis sa serviette de table à carreaux rouge et blanc, mange une carotte. Elle ne sait pas lire. Mais elle en veut copie. Pour au prochain parloir, offrir à son petit garçon sa propre relation à cette histoire, dans sa langue d'origine – fût-elle dialecte ou patois. Et ce qui compte, c'est qu'elle offre symboliquement ce livre à son enfant, en lui parlant. Le fait qu'il soit écrit en français n'est qu'un épiphénomène dont s'accommode son enfant installé ici dans une situation de bilinguisme clairement assumé.

C'est sur cette image que s'achève d'ailleurs *Push*³. L'héroïne de ce roman est une (très) jeune maman ; les turbulences de la vie l'ont conduite à ne pas savoir lire. Elle réapprend doucement.

Je suis dans la grande salle au foyer de réinsertion, assise sur un gros tabouret de cuir avec Abdoul dans les bras. Le soleil entre par la fenêtre et l'éclabousse, et aussi les pages de son livre. C'est l'ABC Noir. J'adore l'avoir sur les genoux et lui ouvrir le monde. Quand le soleil brille sur lui comme ça, c'est un ange. Un rayon de soleil tout brun. Et mon cœur se remplit. [...] Regardez son nez qu'est tout brillant, ses yeux brillent. C'est mon petit garçon, mon négrillon tout brillant. Dans sa beauté je vois la mienne. Il tire sur ma boucle d'oreille, il veut que j'arrête de rêvasser pour lui lire une histoire avant la sieste. Et bon, je le fais.

Le roman s'arrête là.

2. *Loup*, de Olivier Douzou, éditions du Rouergue.

3. *Push*, de Sapphire, éditions de l'Olivier.

POUR CONCLURE

Ce rapport prêterait à sourire : il y a des énormités. Mais ces énormités sont-elles vraiment si énormes ? Dans des temps où est prôné à l'école le retour aux bonnes et vieilles méthodes (qui auraient fait leurs preuves). Dans des temps où l'on entend de plus en plus parler de révision de l'ordonnance du 2 février 1945 qui, après guerre, a fondé la justice des mineurs où la priorité est donnée aux mesures éducatives sur les mesures répressives. Dans des temps où les surveillances sont partout renforcées.